

Sémantisme modal du verbe recteur et choix du mode de la complétive

Laurent Gosselin

1. INTRODUCTION

Le système standard actuel de l'emploi des modes, indicatif et subjonctif, dans les complétives objet s'est mis en place, dans ses grandes lignes, au cours du XVII^e s. Auparavant (en ancien français et jusque vers le milieu du XVII^e s.), l'emploi des modes était, d'une part, beaucoup plus libre (tous les auteurs l'accordent) et, d'autre part, plus directement lié à la prise en charge par le locuteur de la vérité de la complétive. Ainsi des verbes épistémiques non factifs comme *croire* ou *penser* se faisaient suivre de l'indicatif quand le locuteur prenait en charge la complétive, et du subjonctif dans le cas contraire :

- (1) mais je treuve de plus, que lors qu'ils [les verbes épistémiques] tendent entierement à la certitude qu'ils doivent attirer après soy les temps indicatifs, par exemple, si je croy une chose avec assurance, je suis obligé de dire, *je croy que cela est* ; autrement si ma croyance est douteuse, il faut que je dise, *je croy que cela soit*. (Oudin (1640 : 195))

Quant aux verbes factifs, qui présupposent la prise en charge par le locuteur du contenu de la complétive, ils étaient généralement suivis de l'indicatif, qu'il s'agisse de factifs épistémiques (*savoir*¹) ou appréciatifs² (*regretter*) :

- (2) De façon générale, les verbes qui expriment un sentiment : *plaisir, douleur, regret, étonnement*, n'exigent pas encore le verbe subordonné au subjonctif. La conception n'est visiblement pas la nôtre encore, on énonce la cause de ce sentiment comme un fait, avec le mode des faits positifs. [...] *Je regrette de tout mon cueur que n'est icy Picrochole* (Rab. [...]). (Brunot (1927 : 446))

Maupas (1607 : 311-312) pouvait ainsi affirmer que :

1. Pour autant, on ne peut pas dire que la factivité impliquait systématiquement l'indicatif, car un verbe comme *ignorer* pouvait aussi être suivi du subjonctif.

2. La distinction modale entre verbes épistémiques / appréciatifs équivaut à l'opposition lexicale entre verbes cognitifs / émotifs.

- (3) [...] si nous parlons de chose certaine & qui est réellement & de fait, après la conjonction *Que* [...] viendront verbes indicatifs, suivant la nature indicative de montrer ce qui est actuellement. Au contraire, Si nous parlons de chose non réellement existente, [...] viendront temps de mode optative [subjunctif].

Or ce système a subi, au cours du XVII^e s., une transformation profonde³ qui se signale principalement par le fait que ni la prise en charge par le locuteur, ni même la factivité n'impliquent plus l'indicatif et que, corollairement, la non-prise en charge n'impose plus le subjunctif :

a) tous les verbes épistémiques positifs entraînent désormais l'indicatif même si p est présentée comme fautive (ex. *croire à tort* + indicatif) ; Molière s'est ainsi attiré les foudres des commentateurs⁴ pour avoir encore écrit en 1667, conformément à l'ancien système :

- (4) ... je croyois d'abord que ce fût une tache. (*Le Sicilien*, XIII)

b) les factifs appréciatifs (*regretter, se réjouir, déplorer, etc.*) se font systématiquement suivre du subjunctif et non plus de l'indicatif.

Il en résulte que l'analyse de Maupas, qui s'est pourtant maintenue, sous des formes plus ou moins atténuées, dans les grammaires scolaires, ne correspond plus au nouveau système.

Reste que les principes qui régissent le système actuel ont paru si difficiles à établir qu'ils ont suscité une littérature extrêmement abondante, discordante, et généralement tenue pour relativement insatisfaisante. Martin (1983 : 105) met ainsi en garde contre les « conceptions rigides » qui, à ses yeux, « se vouent elles-mêmes à l'échec », car « [l']emploi du subjunctif obéit à des tendances beaucoup plus qu'à des règles ».

On peut au moins accorder que, par-delà les variations diatopiques et diastratiques, divers facteurs linguistiques entrent en jeu (cf., entre autres, Togeby (1966), Huot (1986)), dont le lexème verbal recteur, la négation, l'interrogation totale, les constructions hypothétiques, l'impératif, les contextes déclenchant l'"attraction modale", etc. Nous nous concentrerons, dans cet article, sur le lexème verbal, et plus précisément sur le rôle de son sémantisme modal en français standard. Mais auparavant, nous devons évoquer brièvement les difficultés rencontrées par les principales approches de la question.

3. Silenstam (1973) montre que le système actuel était pratiquement établi dès 1660. Cf. aussi Becker (2010).

4. Voir Bret (1788 : 214).

2. LA RELATION DE COMPATIBILITÉ ENTRE LE VERBE RECTEUR ET LE MODE DE LA COMPLÉTIVE

Le problème de l'alternance modale dans les complétives se présente à la fois comme une question théorique concernant la relation de compatibilité entre le verbe recteur et le mode de la subordonnée et comme une question pratique, indissociable de la précédente, et cruciale, entre autres, pour l'enseignement du FLE⁵ : « dans quels cas doit-on employer tel ou tel mode ? ».

La relation de compatibilité entre le verbe recteur et le mode de la complétive peut prendre quatre valeurs distinctes, que nous illustrons :

- a) la compatibilité exclusive : *vouloir* impose le subjonctif, *affirmer* l'indicatif ;
- b) l'incompatibilité : *vouloir* exclut l'indicatif, *affirmer* exclut le subjonctif ;
- c) la compatibilité non exclusive avec différence de sens : *dire* + subjonctif prend une valeur injonctive, alors que *dire* + indicatif est assertif (Martin (1983 : 126), Lalaire (1998 : 92)) :

- (5) a) *Je lui ai dit qu'il dormait* (assertif)
- b) *Je lui ai dit qu'il dorme* (injonctif)

d) la compatibilité non exclusive sans différence de sens aisément identifiable (*espérer* + subjonctif / indicatif ; l'indicatif est condamné par la norme, mais de plus en plus utilisé, même à l'écrit ; cf. Lagerqvist (2009)) :

- (6) *J'espère qu'il viendra de bonne heure / vienne de bonne heure*

Concernant la nature de cette relation de compatibilité, deux grandes options s'opposent. Soit l'on admet, avec la tradition structuraliste, qu'elle est purement morphosyntaxique, dépourvue de motivation sémantique⁶ ; soit on considère à l'inverse qu'elle est fondamentalement sémantique ou même pragmatique.

L'analyse structuraliste (Touratier (1996 : 172-174)) repose sur la notion de « servitude grammaticale » (Gougenheim (1938 : 195 *sqq.*)). On considère, dans la tradition fonctionnaliste structuraliste, qu'un élément n'est porteur de sens que s'il fait l'objet d'un choix dans un paradigme de la part du locuteur. Dès lors qu'un verbe n'est compatible qu'avec un seul mode, l'absence de choix implique l'absence de sens de la relation, il s'agit d'un lien purement arbitraire appelé « servitude grammaticale ». Lorsque le choix est possible mais n'entraîne pas de différence de sens notable, on considère qu'il s'agit d'une simple « variation stylistique », dont le linguiste n'a

5. Cf. Cellard (1996), Delbart (2007), Damar (2009).

6. Signalons toutefois que la thèse selon laquelle « le subjonctif grammatical est purement arbitraire » (Buffier (1709 : 72)) est bien antérieure au structuralisme.

pas à se préoccuper. Reste alors le cas de la compatibilité non exclusive avec différence de sens (ex. (5a, b) ci-dessus). La seule solution qui permette d'éviter de recourir à la sémantique serait d'adopter une analyse homonymique de ces verbes : il y aurait deux verbes *dire*, l'un, injonctif, qui exigerait le subjonctif, à titre de servitude grammaticale ; l'autre, assertif, impliquant l'indicatif. Si ce type d'analyse est généralement rejeté aujourd'hui, c'est que le traitement homonymique d'une expression ne se justifie que si les deux significations identifiées sont totalement disjointes (Victorri & Fuchs (1996)) ; ce qui n'est manifestement pas le cas ici ⁷.

Admettre, à l'inverse, que la relation de compatibilité morpho-syntaxique repose sur une compatibilité sémantique suppose que le sémantisme du verbe recteur et celui du mode de la complétive soient, de quelque façon, comparables. On peut distinguer, par-delà les différences techniques, deux grandes orientations dans la littérature : ou l'on envisage le statut modal du procès de la complétive, qui serait déterminé à la fois par le sémantisme du verbe recteur et par celui du mode, ou l'on considère le statut énonciatif de la proposition complétive (déterminé, là encore, par le verbe recteur et le mode). La tradition guillaumienne (Guillaume (1984 : 32), Moignet (1959), Curat (1991), Lagerqvist (2009)) relève de la première option, qui pose que le subjonctif est le mode du virtuel, du possible, tandis que l'indicatif est celui de l'actuel. Pour répondre à la difficulté que soulèvent dans ce cadre les factifs appréciatifs (*regretter*), qui imposent le subjonctif alors qu'ils présupposent le contenu de la complétive et donc l'actualisation effective du procès exprimé, il a fallu assouplir la règle : le subjonctif n'implique pas que le procès soit simplement possible, mais il suppose que différentes possibilités soient envisagées et mises en relation (« *regretter que p* » évoque simultanément la possibilité que non p). La sémantique des mondes possibles fournit un cadre formel à ce type d'analyse (Martin (1983), Farkas (1992), Kupferman (1996)). À l'inverse, l'indicatif indiquerait, selon cette perspective, que seule la situation désignée par la complétive est prise en compte (sans que soient évoquées d'autres possibilités). Cette analyse, outre les problèmes définitionnels qu'elle soulève (Rihs (2013 : 128) rappelle que, dans le cadre de la sémantique des mondes possibles, tout verbe épistémique évoque une pluralité de possibles), se heurte à des contre-exemples absolument incontournables ⁸ comme :

(7) *Je parie / gage / mise dix euros que le six va encore tomber*

7. Cf. Vet (1998). L'analyse homonymique du verbe *dire* est cependant adoptée par Godard & De Mulder (2011 : 149).

8. Ces contre-exemples valent aussi comme tels pour l'analyse polyphonique de Donaire (2003), selon laquelle un verbe qui se présente comme sélectionnant un « point de vue » au terme d'un « débat » doit être suivi du subjonctif.

Aucun verbe n'exprime plus explicitement le choix d'une possibilité parmi d'autres, et pourtant le subjonctif est exclu au profit de l'indicatif.⁹

La seconde option est illustrée par une tradition que l'on peut rattacher à Damourette & Pichon¹⁰. Elle pose que l'indicatif est le mode de l'assertion (de la prise en charge énonciative), alors que le subjonctif serait celui de la non-assertion (de la non-prise en charge). Pour rendre compte dans ce cadre d'exemples comme

(8) *Pierre croit / s'imagine que Marie est partie*

il faut étendre (singulièrement) les notions d'assertion et de prise en charge aux attitudes épistémiques positives attribuées au sujet du verbe recteur, conçu comme sujet modal, et pas forcément au locuteur. Deux options se présentent alors, qui conduisent également à des impasses :

a) On adopte l'hypothèse de Giannakidou (2009) selon laquelle l'indicatif marque la véridicité (*veridicality*) et le subjonctif la non-véridicité (le concept de véridicité recouvrant à la fois le fait que la vérité de la complétive soit impliquée ou présupposée dans le modèle épistémique individuel du locuteur ou du sujet de la principale). Et l'on se heurte alors au cas des factifs appréciatifs (*regretter*), qui imposent le subjonctif.

b) On exclut (pour rendre compte de ces factifs appréciatifs) la présupposition de la prise en charge (Huot (1986 : 86), Soutet (2000 : 61)). Mais il devient alors impossible de comprendre pourquoi les factifs épistémiques négatifs (*ignorer, oublier*) sont suivis de l'indicatif. En effet, dans l'énoncé

(9) *Pierre ignore / oublie que Marie est là / *soit là*

le sujet modal (*Pierre*) ne prend pas en charge le contenu de la complétive, qui est néanmoins présupposé par le locuteur. Si l'on exclut la présupposition de la prise en charge, on doit logiquement considérer que toutes les conditions sont réunies pour que le subjonctif s'impose de façon exclusive, or c'est uniquement l'indicatif qui est acceptable.

Godard & De Mulder (2011) occupent une position singulière, dans la mesure où ils adoptent une solution hybride, qui emprunte simultanément aux deux traditions que nous venons d'évoquer. Ils admettent ainsi que le subjonctif s'emploie quand une pluralité de situations est évoquée, tandis que l'indicatif indique qu'un agent (qui peut être le locuteur ou le sujet de la principale) prend en charge la proposition exprimée par la complétive (il entretient une attitude de croyance à son égard). Ces deux conditions d'emploi ont cepen-

9. De même des verbes et locutions comme *faire l'hypothèse que, supposer, espérer, décider, décréter* devraient exclure l'indicatif, car ils évoquent tous une pluralité de possibles.

10. Cf. Damourette & Pichon (1911-1936, §§ 1916, 1918, 1924, 1926), et Huot (1986 : 85-86).

dant un poids différent : seule la condition d'emploi du subjonctif constitue une véritable implication (p. 153). L'intérêt de cette stratégie est qu'elle permet de traiter les cas où les deux conditions sont remplies, comme les factifs appréciatifs (« *regretter que p* » évoque une pluralité de possibles et indique que *p* est prise en charge par le locuteur). C'est alors le subjonctif qui l'emporte, car la condition d'emploi du subjonctif est plus contraignante que celle de l'indicatif. Si elle permet donc d'éviter d'avoir à exclure la présupposition de la prise en charge, cette analyse n'échappe cependant pas aux contre-exemples à la thèse du subjonctif comme marqueur d'une prise en compte d'une pluralité de possibles (« *parier / gager / miser 10 euros que p* » devraient, au moins, autoriser le subjonctif)¹¹.

Une variante, résolument pragmatique, de l'approche énonciative a été récemment développée par Rihs (2013). Prenant appui sur Jary (2004, 2009), Rihs avance qu'une proposition au subjonctif n'est jamais pertinente en elle-même, mais qu'une proposition à l'indicatif l'est toujours (y compris dans le cas des complétives). Selon cette perspective, dans les constructions qui nous occupent « la contribution d'un indicatif enchâssé a systématiquement à voir avec la mise au premier plan de la valeur factuelle attachée au contenu subordonné » (p. 243), alors qu'au subjonctif « l'effet contextuel [...] est localisé du côté de la structure enchâssante » (p. 241). Même s'il n'est pas toujours aisé de déterminer si une proposition est pertinente par elle-même ou uniquement en vertu du contexte, il semble bien que des exemples comme

(10) *Ma femme sait / se doute / ignore que nous sommes ici*

relèvent typiquement de la situation associée, par Rihs, à l'emploi du subjonctif et non à celle que serait censé indiquer l'indicatif : la subordonnée ne peut être pertinente en elle-même (puisque'elle fait partie des connaissances mutuellement manifestes), l'effet contextuel paraît directement lié au contenu de la principale.

Ces difficultés nous ont conduit à envisager une analyse alternative, dans un cadre permettant de penser de façon rigoureuse et explicite la relation de compatibilité entre le sémantisme du verbe recteur et celui du mode de la complétive.

3. LA THÉORIE MODULAIRE DES MODALITÉS

Nous faisons l'hypothèse que la partie commune aux sémantismes du verbe recteur et du mode de la complétive concerne la modalité exprimée. Le lien entre mode et modalité est généralement reconnu

11. Godard (2012) paraît abandonner l'hypothèse d'une hiérarchisation des contraintes, mais se trouve, de ce fait, conduite à considérer que l'emploi du subjonctif après les factifs appréciatifs échappe à l'analyse sémantique et relève d'une servitude grammaticale (formulée en termes de grammaticalisation).

(cf. Wilmet (2010 : 170)). En revanche, le fait que le verbe recteur exprime, dans tous les cas, une modalité (celle-ci constituant le tout ou une partie seulement de son sémantisme) doit être explicité.

Nous adoptons le cadre de la Théorie Modulaire des Modalités (TMM, Gosselin (2010)). Cette théorie se donne pour objet les modalités au sens large (au sens de Brunot (1922) et Bally (1932)), qui englobent à la fois les valeurs modales des lexèmes (par exemple, la valeur axiologique de *assassiner*), les grammèmes marqueurs de modalité (comme les semi-auxiliaires et les adverbes modaux), mais aussi les modalités pragmatiquement inférées. Dans cette perspective, la modalité apparaît comme une catégorie fondamentalement hétérogène, présentant divers aspects syntaxiques, sémantiques et pragmatiques. Pour modéliser cette hétérogénéité, la TMM met en œuvre un formalisme informatique de type “orienté-objet”, qui consiste à considérer chaque modalité comme un objet (noté $mod_{i,j,k...}$) auquel sont systématiquement associés neuf paramètres (ou attributs), susceptibles de prendre différentes valeurs.

Soit les neuf paramètres distingués (cf. Gosselin (2010 : 57-142)) :

Paramètres conceptuels [définissent des catégories et des valeurs modales] :

I : instance de validation [réel, subjectivité, institution]

D : direction d’ajustement [descriptive, mixte¹², injonctive]

F : force de la validation [plus ou moins positive / négative]. [Le degré de force précise la valeur à l’intérieur d’une catégorie, par ex. *probable* ou *certain* pour l’épistémique].

En croisant les deux premiers paramètres, on obtient la classification suivante des *catégories modales* :

	<i>aléthique</i>	<i>épistémique</i>	<i>appréciative</i>	<i>axiologique</i>	<i>boulique</i>	<i>déontique</i>
I	réel	subjectivité	subjectivité	institution	subjectivité	institution
D	descriptive	descriptive	mixte	mixte	injonctive	injonctive

Paramètres fonctionnels [rendent compte du fonctionnement de la mod. dans l’énoncé] :

structuraux :

N : niveau dans la hiérarchie syntaxique

P : portée dans la structure logique

énonciatifs :

E : engagement du locuteur [marque le degré de prise en charge par le « locuteur de l’énoncé » (l_0)¹³]

R : relativité [indique la relation éventuelle de la mod. à des éléments contextuels]

12. Par souci de simplification, on appelle ici “mixtes” les valeurs qui sont décrites comme prioritairement descriptives et secondairement injonctives dans Gosselin (2010 : 78). Il s’agit des jugements de valeur qui visent à orienter l’attitude de l’interlocuteur.

13. Nous adoptons la terminologie de la ScaPoLine, qui distingue, entre autres, le « locuteur de l’énoncé » (l_0), responsable de l’énonciation, et le « locuteur textuel » (L), image du sujet parlant, qui, à la différence du précédent, transcende le *hic et nunc* énonciatif, cf. Nølke (2005), Kronning (2012).

T : temporalité [recouvre les caractéristiques temporelles et aspectuelles de la mod.]

Métaparamètre [indique si la valeur des autres paramètres a été obtenue par marquage linguistique ou par inférence] :

M : marquage

Ainsi, le fait qu'une modalité (notée mod_i) exprime un jugement subjectif, par exemple, sera noté comme suit : « I (mod_i) : subjectivité » ; ce qui se lit : la valeur de l'instance de validation de la modalité mod_i est la subjectivité (par opposition au réel ou à l'institution, qui caractérisent respectivement les modalités aléthique et déontique).

À tout énoncé se trouve associée une structure modale, qui comprend un certain nombre de modalités reliées entre elles par des relations logiques. Chacune de ces modalités est pourvue de ses neuf paramètres, auxquels sont assignées des valeurs particulières. Le calcul de cette structure modale et des valeurs des paramètres est effectué par un système de règles (dont l'architecture est modulaire). Dans ce système, les règles sont susceptibles de remplir deux rôles distincts : créer une modalité ou assigner une valeur à un paramètre.

On admet, à la suite de Pietrandrea (2010) et Pietrandrea & Stathi (2010), que les « constructions » (au sens des grammaires de construction, cf. Goldberg (2010)) peuvent servir d'entrées pour calculer des structures modales. Ainsi, aux constructions de type syntaxique « V *que* p », sont systématiquement associées, au plan sémantique, des structures modales de la forme

- (11) Synt. : V *que* P
Sem. : mod_i (mod_j (Pred (arg.)))

où mod_i est une modalité extrinsèque qui correspond au verbe de la principale, et mod_j une modalité intrinsèque au lexème prédicatif (Pred) de la complétive. Ainsi, dans l'énoncé

- (12) *Je doute qu'elle soit belle*

mod_i désigne la modalité épistémique de force négative marquée par le verbe *douter*, tandis que mod_j représente la modalité appréciative intrinsèquement associée au prédicat *belle*. En outre, cette analyse peut être étendue aux constructions du type « être Adj *que* p » (ex. « être certain *que* p ») et « avoir SN *que* p » (ex. « avoir le sentiment *que* p »).

Cette structure renvoie à un *frame* correspondant à l'expression d'un jugement (mod_i) sur un jugement (mod_j). Ce jugement (mod_i) peut être simplement conçu (verbes d'attitude propositionnelle) ou énoncé (verbes *dicendi*) ; ce peut être la conception ou l'émission du jugement qui se trouve profilée (*penser / dire que*) ou sa réception (*comprendre / apprendre / entendre que*)¹⁴. Le recours au con-

14. Selon Goldberg (2010), une construction évoque un *frame* dont une partie se trouve sélectionnée (profilée, au sens de Langacker (2009 : 7-8)).

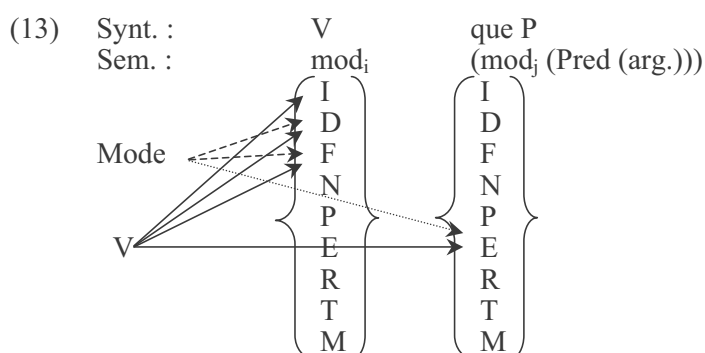
cept de “construction” permet, outre la formulation d’une analyse très générale, la prise en compte de verbes qui sont normalement considérés comme intransitifs, par exemple *trembler* ou *frémir* dans « *je tremble / frémis qu’il (ne) revienne* ».

Dans ce cadre, on avance une double hypothèse sur les rôles respectifs du verbe recteur et du mode de la complétive :

a) Le lexème verbal recteur contraint (de façon plus ou moins précise) les valeurs possibles de I (instance de validation), D (direction d’ajustement) et F (force de validation) de mod_i et de E (engagement du locuteur) de mod_j .

b) Le mode de la complétive contraint les valeurs de D et F de mod_i , ainsi, dans certains cas, que E de mod_j .

Soit, sous forme graphique :



Ces paramètres étant en partie communs, on peut rendre compte des conditions d’emploi des modes en termes de relations de compatibilité entre les contraintes exercées sur D et F de mod_i et sur E de mod_j . Ce cadre théorique permet ainsi de confronter explicitement le sémantisme d’un lexème (le verbe) avec celui d’un grammème (le mode). Il permet aussi d’apporter une réponse au problème de la « compositionnalité indirecte » (au sens de Barker & Jacobson (2007)) qui caractérise, à première vue, la sémantique de ces tours : le mode de la complétive affecte l’interprétation de la modalité associée au verbe recteur, qui se situe par nature hors de sa proposition. C’est le recours au concept de “construction” qui permet d’éviter d’avoir à établir de telles règles de compositionnalité indirecte. La structure sémantique est associée “en bloc” à la structure syntaxique.

Nous devons, dans cette perspective 1) proposer un classement modal des verbes recteurs, 2) formuler une hypothèse sur la valeur sémantique des modes, 3) examiner leurs interactions (en termes de compatibilité / incompatibilité).

4. LE CLASSEMENT MODAL DES VERBES

Les verbes contraignent plus ou moins précisément les valeurs de I et D de mod_i – ce qui les inscrit dans une catégorie modale (verbes aléthiques, épistémiques, etc.) – ainsi que F (mod_i), qui sert à définir une valeur modale à l'intérieur de ces catégories (le certain épistémique, l'obligatoire déontique, etc.). De plus, ils contraignent la valeur de E (mod_j), indiquant si le locuteur (l_0) accorde ou se dissocie faiblement ou fortement de la modalité intrinsèque au prédicat de la complétive. Le lien d'accord correspond à la présupposition du contenu de la complétive et donc à la factivité du verbe. La dissociation faible correspond à la non-présupposition (la non-factivité), et la dissociation forte à la présupposition de la fausseté de ce contenu (la contrefactivité). On rend ainsi compte¹⁵ des oppositions entre *savoir* (factif), *croire* (non factif) et *s'imaginer* (contrefactif), qui, par ailleurs, expriment tous trois une modalité épistémique positive (les valeurs de I, D et F de mod_i sont très voisines).

Soit le classement modal de certains des verbes recteurs les plus courants :

	Valeurs de mod_i			Valeurs de mod_j	caractérisation modale
	I	D	F	E	
<i>voir, entendre, découvrir, s'apercevoir, montrer</i>	réel	descriptive	positive	accord	v. aléthiques positifs factifs
<i>savoir, se douter</i>	subjectivité	descriptive	positive	accord	v. épistémiques positifs factifs
<i>ignorer</i>	subjectivité	descriptive	négative	accord	v. épistémique négatif factif
<i>croire, penser</i>	subjectivité	descriptive	positive	dissociation faible	v. épistémiques positifs non factifs
<i>douter</i>	subjectivité	descriptive	négative	accord	v. épistémique négatif non factif

15. Cf. Gosselin (2014).

	Valeurs de mod _i			Valeurs de mod _j	caractérisation modale
	I	D	F	E	
<i>apprécier, être heureux, trouver bon, aimer, adorer</i>	subjectivité	mixte	positive	accord ¹⁶	v. appréciatifs positifs factifs
<i>regretter, détester</i>	subjectivité	mixte	négative	accord	v. appréciatifs négatifs factifs
<i>trouver remarquable, admirer</i> ¹⁷	institution	mixte	positive	accord	v. axiologiques positifs
<i>trouver désolant / scandaleux</i>	institution	mixte	négative	accord	v. axiologiques négatifs
<i>vouloir, souhaiter, accepter</i> ¹⁸	subjectivité	injonctive	positive	dissociation	v. bouliques positifs
<i>refuser</i>	subjectivité	injonctive	négative	dissociation	v. bouliques négatifs
<i>ordonner, permettre</i>	institution	injonctive	positive	dissociation	v. déontiques positifs
<i>interdire</i>	institution	injonctive	négative	dissociation	v. déontiques négatifs

Certains verbes peuvent appartenir à plusieurs classes à la fois, soit parce qu'ils ne contraignent que partiellement les valeurs des paramètres concernés (ex. *dire*), soit parce qu'ils expriment simultanément deux modalités distinctes (ex. *craindre* et *espérer*). Nous les étudierons de façon plus détaillée aux §§ 7.1. et 9., car ces verbes peuvent donner lieu à l'alternance modale dans la complétive.

16. *Aimer* et *adorer* (comme *détester*) portent généralement sur des séries fréquentatives (ex. « j'aime faire du vélo dans la campagne »). Ils n'en restent pas moins factifs (la série est présumée).

17. Ces expressions peuvent marquer l'appréciatif ou l'axiologique, selon que le jugement est purement subjectif ou rapporté à un système de conventions relativement stable (une morale, une idéologie, une religion, etc.).

18. On mélange à dessein les verbes d'attitude propositionnelle et les verbes *dicendi*, qui sont classés en fonction de la modalité qu'ils expriment.

5. HYPOTHÈSES SUR LA SÉMANTIQUE DU MODE DE LA COMPLÉTIVE

Nous avançons une double hypothèse sur la contribution sémantique des modes dans ce type de construction :

- (14) a) l'**indicatif** indique que la modalité extrinsèque (mod_i) est strictement **descriptive** (valeur de D ; modalité aléthique ou épistémique) et de force de validation **positive** (valeur de F) :
 $(D(\text{mod}_i) = \text{descriptive}) \wedge (F(\text{mod}_i) = \text{positive})$
- b) le **subjonctif** indique que la modalité mod_i n'est **pas** strictement **descriptive** (valeur de D ; modalité appréciative, axiologique, boulique ou déontique) **ou** qu'elle est **descriptive** mais de force **négative** (valeur de F) :
 $\text{non} [(D(\text{mod}_i) = \text{descript.}) \wedge (F(\text{mod}_i) = \text{posit.})] \Leftrightarrow [(D(\text{mod}_i) \neq \text{descript.}) \vee (F(\text{mod}_i) \neq \text{posit.})]$

On verra que le paramètre E de mod_j (qui correspond à la prise en charge du contenu de la complétive par le locuteur) ne joue plus, dans le système actuel, qu'un rôle marginal.

Cette analyse des modes n'est, quant à son contenu, ni originale (elle s'apparente à celle de Clédat (1932), par exemple), ni exhaustive. Elle consiste à dire que l'indicatif exprime un jugement descriptif positif (les grammairiens du XVIII^e s. envisageaient déjà de remplacer le terme d'*indicatif* par celui de *positif*¹⁹), et que le subjonctif s'emploie lorsque l'indicatif ne convient pas (dans la lignée des analyses de Korzen (2003) et de Schlenker (2005))²⁰. Elle ne dit rien des contraintes exercées par le mode sur les paramètres de mod_j , c'est-à-dire sur la modalité intrinsèque au prédicat de la complétive. Or on sait que le choix du mode détermine en particulier le fait que le procès exprimé par ce prédicat soit présenté comme possible ou comme irrévocable (cf. Gosselin (2005), Peltola (2011)). Notre objectif se limite ici à rendre compte des relations de compatibilité entre le verbe et le mode, selon que l'un et l'autre de ces marqueurs expriment des contraintes convergentes ou divergentes.

6. LA COMPATIBILITÉ : CONVERGENCE, DIVERGENCE, CONVERGENCE PARTIELLE

Trois cas doivent être distingués :

- a) La *convergence totale* des contraintes entraîne la *compatibilité exclusive*.

19. Cf. Regnier Desmarais (1707 : 343), Girard (1747 : 11).

20. Contrairement à ce que suppose Quer (2009 : 1781), cette analyse n'implique pas que le subjonctif soit dépourvu de contenu sémantique, mais simplement que celui-ci se définit par son opposition à l'indicatif.

b) La *divergence totale* implique l'*incompatibilité*.

c) La *convergence et/ou divergence partielle* donne lieu à différents cas de figure. Soit les deux modes sont possibles, soit l'un des deux est obligatoire, moyennant l'intervention d'un facteur supplémentaire.

Les cas de convergence / divergence totale sont les suivants :

– les verbes aléthiques et épistémiques positifs imposent l'indicatif (ex. *voir, savoir, croire, s'imaginer*) ;

– les verbes aléthiques et épistémiques négatifs exigent le subjonctif (ex. *douter*) ;

– les verbes appréciatifs, axiologiques, bouliques et déontiques se font suivre du subjonctif (ex. *aimer, détester, trouver bon, vouloir, ordonner, interdire*).

Quatre types de convergence partielle peuvent être distingués :

a) le verbe exprime une valeur large (relativement indéterminée) sur D ou sur F de mod_i ;

b) le verbe peut exprimer deux modalités différentes ($\text{mod}_{i1} \vee \text{mod}_{i2}$) dont les valeurs des paramètres D et/ou F sont opposées ;

c) le verbe exprime à la fois deux modalités distinctes ($\text{mod}_{i1} \wedge \text{mod}_{i2}$) dont les valeurs de D et/ou F sont opposées ;

d) le verbe exprime une modalité qui se trouve être, en vertu du contexte gauche, dans la portée d'une autre modalité dont les valeurs de D et/ou de F sont différentes ($\text{mod}_{i1} (\text{mod}_{i2} \dots)$).

On parle de convergence partielle dans chacun de ces cas dans la mesure où les contraintes exprimées par les modes sont convergentes avec une seule des valeurs possibles de mod_i . Dans les cas a (valeurs intermédiaires) et b ($\text{mod}_{i1} \vee \text{mod}_{i2}$), l'alternance modale entraîne une différence sémantique notable. Dans les cas c ($\text{mod}_{i1} \wedge \text{mod}_{i2}$) et d ($\text{mod}_{i1} (\text{mod}_{i2} \dots)$), aucune différence sémantique clairement identifiable n'est corrélée à l'alternance modale. Examinons comment se réalisent ces quatre configurations, soit respectivement les cas a (§ 7.), b (§ 8.), c (§ 9.) et d (§ 10.).

7. LES VALEURS LARGES

Les valeurs de D et F sont représentées par des portions (des intervalles) sur des continuums. Partant, elles peuvent être larges et recouvrir la frontière pertinente pour le choix du mode.

7.1 Valeurs larges sur D

Une valeur large sur D recouvre à la fois l'injonctif et le descriptif. C'est typiquement le cas de certains performatifs directifs comme *décréter* ou *décider*. Parce qu'il s'agit de directifs, la valeur de D est injonctive (modalité déontique et/ou boulique), mais, dans la mesure où l'obligation prend effet immédiatement, au moment même

de sa profération, la distance entre le monde et l'énonciation se trouve en quelque sorte abolie (effet de performativité) et l'énoncé décrit le monde tel qu'il est ou sera dorénavant. C'est pourquoi ces verbes peuvent être suivis de l'indicatif ou, plus rarement, du subjonctif. On observe cependant une différence d'emploi : quand l'obligation prend effet instantanément, ce qui nécessite généralement un cadre institutionnel particulier, il n'y a pas, entre l'énoncé et le monde, la distance temporelle indispensable pour que le monde puisse s'ajuster à un énoncé préalable, et l'indicatif s'impose (ex. (15)). Le monde, par le pouvoir de l'institution, correspond *ipso facto* à la description qui en est faite par une personne autorisée. En revanche, le subjonctif peut être employé quand l'effet de l'obligation est différé, le procès de la complétive étant alors nécessairement envisagé comme ultérieur à celui de la principale (ex. (16)) :

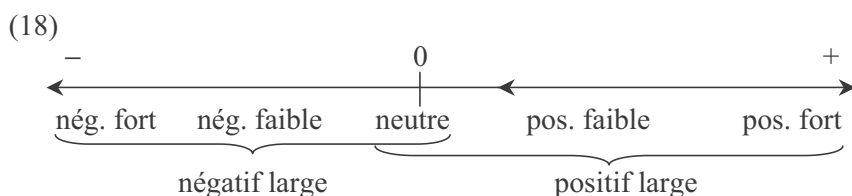
- (15) a) *Je décrète / décide que la séance est / *soit terminée*
 b) *Le Conseil d'Administration a décrété / décidé qu'il y avait trop d'employés dans cette entreprise et qu'il fallait en licencier une partie*
- (16) a) *Je décrète qu'il sera / soit mis fin à ces agissements*
 b) *Le Conseil d'Administration a décrété / décidé qu'il y aurait / ait une semaine de congé supplémentaire pour les employés*

Le cas d'*ordonner* est intéressant à cet égard (cf. Lalaire (1998 : 108), Soutet (2000 : 62-63)). Ce verbe (déontique) est systématiquement suivi du subjonctif, mais, dans un emploi qualifié d'archaïque par les dictionnaires, il peut être suivi de l'indicatif, dans un contexte juridique où il prend valeur de décret, d'obligation prenant effet dès sa promulgation :

- (17) [...] *le Conseil ordonne que la façade de la maison Commune sera sur-le-champ illuminée.* (France, *Les dieux ont soif*, XXVII, cité par le *Grand Robert*, entrée **ordonner**)

7.2. Valeurs larges sur F

De même, les valeurs de F (la force de la validation) se répartissent sur un continuum qui va du négatif fort (invalidation totale) au positif fort (validation maximale) en passant par une valeur médiane, indéterminée, selon une structure du type :



Or certains verbes épistémiques²¹ comme *ignorer* correspondent au négatif large, qui englobe à la fois le négatif et la valeur intermédiaire, voire le positif faible, comme le montre la possibilité d'énoncer :

(19) *Il ignore que sa femme le trompe, même s'il s'en doute un peu*

D'autres, comme *s'attendre* et *attendre*, marquent le positif large, c'est-à-dire une valeur positive qui englobe la valeur intermédiaire, voire le négatif faible, comme l'attestent des énoncés du type :

(20) a) *Il vaut mieux s'attendre à ce qu'il échoue, même si c'est très peu probable*

b) *J'attends qu'il s'excuse, avant de renouer des relations*

Si l'on examine le choix du mode après ces verbes, on s'aperçoit que le système a évolué nettement depuis la fin du XVII^e s. Ainsi, *ignorer* (négatif large) a longtemps accepté les deux modes, avec une préférence marquée pour le subjonctif (cf. Féraud (1787-1788), Littré (1873-1877), entrée **ignorer**), mais aujourd'hui il se fait régulièrement suivre de l'indicatif, avec une exception pour le tour vieill²² :

(21) *J'ignorais qu'il était / fût là*

Inversement, *s'attendre* (*que / à ce que*) se faisait suivre préférentiellement par l'indicatif (cf. Féraud (1787-1788), Littré (1873-1877), entrée **s'attendre**), et ce n'est que depuis peu qu'il impose le subjonctif, tandis qu'*attendre* paraît s'être toujours fait suivre du subjonctif.

Il nous paraît plausible de chercher l'explication de cette évolution récente du système du côté de la factivité des verbes et donc de la prise en charge du contenu de la complétive (valeur de E de mod_j). Tout se passe en effet comme si, désormais, dans le cas des valeurs larges sur F, qui ne permettent pas de trancher en faveur d'un mode, c'était la factivité qui déterminait le choix du mode. Actuellement *ignorer* et *cacher* requièrent l'indicatif parce qu'ils sont factifs, alors que *s'attendre* et *attendre* prennent le subjonctif parce qu'ils sont non factifs. À l'appui de cette hypothèse sur le rôle de la factivité, on mentionnera le fonctionnement de la négation descriptive avec des verbes comme *voir*, *observer*, *remarquer* ou *se souvenir*. La négation de ces verbes construit en effet une valeur négative large²³ : « *ne pas voir que p* » n'implique pas « *voir que non*

21. Avec les modalités épistémiques, la force de validation correspond au degré de croyance.

22. On observe le même fonctionnement avec les verbes *cacher* et *dissimuler* (causatifs d'*ignorer*) : *Il m'avait caché / dissimulé qu'il y avait / eût à manger*.

23. La négation descriptive exprime le contradictoire, valeur large sur F que l'on peut gloser par « non V que p », qui se distingue du contraire, valeur étroite globale par « V que non p ». Le contradictoire est large parce qu'il englobe le con-

p ». Or, lorsqu'ils sont précédés de la négation, ces verbes peuvent se faire suivre du subjonctif, mais uniquement si le locuteur veut suspendre leur factivité, et donc se dissocier faiblement de mod_j (ne pas prendre en charge le contenu de la complétive). On oppose ainsi (cf. Lalaire (1998 : 302)) :

- (22) a) *Je ne vois pas qu'il est là* (factif : je sais qu'il est là, mais je ne le vois pas)
 b) *Je ne vois pas qu'il soit là* (non factif)
- (23) a) *Il ne se souvient pas qu'il est allé dans ce restaurant* (factif)
 b) *Il ne se souvient pas qu'il soit allé dans ce restaurant* (non factif)

Ainsi la factivité, qui jouait un rôle essentiel dans l'ancien système, ne paraît plus déterminer l'emploi des modes que dans le cas des valeurs larges sur F.

8. CAS D'AMBIGUÏTÉ VIRTUELLE

La convergence partielle peut aussi concerner des verbes susceptibles de donner lieu à une ambiguïté virtuelle, soit parce qu'ils ne contraignent pas la valeur de D (certains verbes *dicendi*, comme *dire*, *répondre*, sont sous-déterminés à cet égard), soit parce qu'ils autorisent deux interprétations nettement disjointes (les verbes *admettre*, *comprendre*, *entendre*, etc. sont polysémiques²⁴). Dans tous ces cas, les deux modes sont possibles, avec une différence de sens très sensible.

Les verbes *dicendi* sous-déterminés prennent une valeur assertive avec l'indicatif et injonctive avec le subjonctif (cf. ex. (5) ci-dessus). On ne peut parler de véritable polysémie du verbe dans ce cas, mais plutôt de sous-détermination : la valeur de D n'est pas contrainte par le verbe, mais uniquement par le choix du mode. D'où la possibilité de coordonner l'indicatif et le subjonctif :

- (24) a) *Elle a dit qu'elle était stupide et que je vous la rende* (Feydeau, *Un fil à la patte* I, 9)
 b) *Albertine fit répondre qu'elle ne pouvait pas descendre, qu'on dînât sans l'attendre* (Proust, cité par Touratier (1996 : 169))

Avec les verbes polysémiques, le choix du mode permet de sélectionner l'une des valeurs modales possibles du verbe (celle qui est convergente avec le sens du mode) : *admettre* et *comprendre* reçoivent une lecture épistémique avec l'indicatif, et une lecture axiologique avec le subjonctif :

traire : le contraire implique le contradictoire alors que la réciproque est fausse (cf. Gosselin (2010 : 169)).

24. Nous suivons l'analyse de Vet (1998 : 590, 593).

- (25) a) *Je comprends / admets qu'il a tué son père* (épistémique positif)
 b) *Je comprends / admets qu'il ait tué son père* (axiologique positif large
 ≈ je ne condamne pas le fait que p²⁵).

Entendre prend une valeur aléthique avec l'indicatif, et une valeur boulique-déontique avec le subjonctif :

- (26) a) *J'entends qu'il marche dans le grenier*
 b) *J'entends qu'il m'obéisse*

9. CAS DE DOUBLE VALEUR MODALE

Certains verbes sont mixtes au sens où ils expriment à la fois deux modalités distinctes. Nous admettons que ces modalités sont connectées conjonctivement : *espérer* indique à la fois une croyance (modalité épistémique) et un souhait (modalité boulique), *craindre* exprime simultanément une croyance et une aversion (une volition négative). Ainsi (27a) sera analysable comme (27b) :

- (27) a) *J'espère qu'il viendra*
 b) *Je crois qu'il viendra et je souhaite qu'il vienne*

Nous avons observé (cf. Gosselin (2010 : 390 *sq.*)), en prenant appui sur Kreutz (1999), que lorsque des modalités reliées conjonctivement se trouvent dans la portée d'une modalité de force positive, celle-ci se distribue conjonctivement sur chacune d'elles, alors que si cette modalité est de force négative, elle se distribue disjonctivement. Ce critère confirme notre analyse des verbes *espérer* et *craindre*. Lorsqu'ils sont dans la portée d'une autre modalité extrinsèque, celle-ci se distribue, conjonctivement ou disjonctivement selon que sa force est positive ou négative, sur les deux modalités connectées qui sont conjointement exprimées par le verbe mixte :

- (28) *Il est raisonnable de
 craindre que la
 Turquie intègre la
 communauté
 européenne* => { Il est raisonnable de croire que la
 Turquie intégrera la communauté
 européenne
 et
 Il est raisonnable de ne pas
 vouloir que la Turquie intègre la
 communauté européenne

25. Nous nous écartons à la fois de l'analyse de Soutet (2000 : 62), pour qui *comprendre* + subjonctif signifierait *approuver* (modalité axiologique positive forte), et de celle de Rihs (2013 : 265), qui considère, à l'inverse, que *comprendre* renvoie toujours à un acte d'intellection (modalité épistémique) qui porte sur le fait lui-même, avec l'indicatif, et sur les raisons de ce fait, avec le subjonctif. Car, dans ce cas, *comprendre* + subjonctif devrait toujours être équivalent à *comprendre pourquoi*, ce qui n'est pas exact. Ce n'est pas la même chose de dire *Je comprends pourquoi les voleurs ont tué le bijoutier* et *Je comprends que les voleurs aient tué le bijoutier*.

- (29) *Il est ridicule de craindre que la Turquie intègre la communauté européenne*
- => { Il est ridicule de croire que la Turquie intégrera la communauté européenne et/ou
Il est ridicule de ne pas vouloir que la Turquie intègre la communauté européenne

La modalité axiologique de force positive (marquée par *raisonnable*) se distribue conjonctivement sur les deux modalités, épistémique et boulique ; tandis que la modalité axiologique de force négative (exprimée par *ridicule*) se distribue disjonctivement²⁶.

Dans ces conditions, on peut s'attendre à ce que les deux modes soient compatibles avec ces verbes mixtes, car ils convergent avec l'une des deux modalités connectées conjonctivement (le subjonctif avec la modalité boulique et l'indicatif avec la modalité épistémique positive). On sait que la norme impose l'indicatif après *espérer* et le subjonctif après *craindre*, mais on observe qu'*espérer* se fait couramment suivre du subjonctif (y compris dans la presse écrite, cf. Lagerqvist (2009)). Remarquons que *souhaiter*, qui est purement boulique, ne tolère que le subjonctif. Quant à *craindre*, qui se fait régulièrement suivre du subjonctif, il a continué à accepter aussi l'indicatif jusqu'au seuil du XVIII^e s., comme l'attestent les exemples de Fénelon :

- (30) a) *Nous avons crainit que quelque étranger viendrait faire la conquête de l'île de Crète. (Télémaque)*
 b) *On craignait toujours qu'il finirait trop tôt. (ibid.)*
 c) *Je crains bien que tous ces petits sophistes grecs achèveront de corrompre les mœurs romaines. (Dialogues des morts)*

De plus, l'indicatif est resté présent dans certains usages non standard, comme le montre une rapide consultation d'internet, ou cette réplique attribuée à une domestique dans une pièce de Courteline :

- (31) a) *Je crains qu'il aura une vie très solitaire s'il continue dans cette logique. (internet)*
 b) *Je craignais qu'il aurait tourné. Le temps est tellement à l'orage. (Courteline, Le Madère)*

26. Signalons toutefois que, dans de nombreux contextes, l'une des deux modalités est présupposée dans le discours, et n'entre pas dans le champ de la modalité extrinsèque, positive ou négative. Ainsi, selon toute vraisemblance, l'énoncé *Il ne faut pas espérer que vous vous en sortirez vivant* présuppose (au sens discursif) la modalité boulique (« vous voulez vous en sortir vivant »), de sorte que la modalité déontique de force négative n'affecte que la modalité épistémique de la croyance (« il ne faut pas croire que vous vous en sortirez vivant »).

10. RÔLE DU CONTEXTE GAUCHE

Divers éléments du contexte gauche (interrogation, négation, construction hypothétique, etc.) influent sur le choix du mode de la complétive. Nous ne pouvons les analyser ici, mais seulement indiquer que leur rôle se laisse expliquer par les mêmes principes. Prenons simplement l'exemple de la négation. On peut montrer (cf. Gosselin (2010 : 411)) que la négation ne constitue pas une modalité à part entière, mais qu'elle affecte les valeurs de certains paramètres de la modalité (intrinsèque ou extrinsèque) sur laquelle elle porte. Selon qu'elle est interprétée comme descriptive ou polémique, le paramètre affecté sera différent : une négation descriptive demande de prendre la valeur complémentaire de F (la force de validation opposée), tandis qu'une négation polémique correspond au refus, par le locuteur, de prendre en charge la modalité (valeur de E). Il suit qu'avec un verbe épistémique non factif, comme *croire*, la négation descriptive change la valeur de F, qui devient négative. L'expression *ne pas croire* devient synonyme de *douter* et se fait suivre du subjonctif (conformément à la règle (14)). En revanche, la négation polémique, qui affecte la valeur de E (en marquant le refus de la prise en charge), laisse la valeur de F inchangée, et le verbe continue de régir l'indicatif²⁷, comme dans cet exemple :

- (32) *Cette femme a longtemps été ma maîtresse, mais elle ne l'est plus. [...] vous êtes la meilleure comme la plus spirituelle des femmes [...] Mais, dit-elle [...], si la meilleure et la plus spirituelle des femmes, à qui vous venez d'avouer une liaison de dix ans, ne croyait pas que cette liaison est finie puisque vous et cette fille n'avez pas cessé de vous voir, que pensez-vous que ferait cette meilleure et cette plus spirituelle des femmes, monsieur de Marigny ?* (Barbey d'Aurevilly, *Une vieille maîtresse*, Folio, 1979, pp. 100-101)

Un autre cas de figure consiste à construire une seconde modalité enchâssante, selon une structure du type :

- (33) $\text{mod}_{i1} (\text{mod}_{i2} (\text{mod}_j (\text{Pred} (\text{arg}))))$

de telle sorte qu'une convergence peut s'établir entre le mode de la complétive et mod_{i1} , par-delà mod_{i2} . C'est ainsi que l'on peut rendre compte du rôle de l'impératif (qui crée une modalité déontico-boulque enchâssante) ou des phénomènes traditionnellement décrits en termes "d'attraction modale" dans lesquels la modalité enchâssante est marquée par des lexèmes. Ainsi les exemples (34a) et (35a) recevront les structures respectives (34b) et (35b) :

- (34) a) *Supposons que Pierre vienne*
 b) IMP *supposer* *venir (Pierre)*
 mod_{i1} (mod_{i2} ($\text{mod}_j (\text{Pred} (\text{arg}))))$

27. Pour une analyse comparable, cf. Martin (1983 : 122), Soutet (2000 : 83).

Le subjonctif de la complétive converge avec la modalité déontico-boulque marquée par l'impératif, par-delà la modalité épistémique positive exprimée par *supposer* (qui exige normalement l'indicatif).

(35) a) *Seigneur, ajouta-t-elle, vous devez être très heureux de voir que le Sauveur se souviene de vous. (Le Haut Livre du Graal, trad. A. Strubel, Le Livre de Poche, 2007, p. 177)*

b) *être très heureux* *voir* *se souvenir de (Le Sauveur, vous)*
 mod_{i1} (mod_{i2} (mod_j (Pred (arg))))

Là encore, le subjonctif converge avec la modalité appréciative exprimée par *être très heureux que*, par-delà la modalité aléthique marquée par le verbe recteur *voir* (« attraction modale »).

11. REMARQUES CONCLUSIVES SUR L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME

Résumons-nous. L'hypothèse selon laquelle le choix du mode de la complétive en fonction du verbe recteur dépendrait d'une relation sémantique entre ces deux éléments de natures différentes (grammaticale et lexicale) suppose qu'ils aient, dans leurs sémantismes respectifs, quelque chose de comparable, sinon de commun. Elle implique aussi qu'un lien puisse s'établir à distance, puisque le choix du mode de la complétive peut influencer, dans certains cas, sur l'interprétation du verbe recteur (ex. *dire, comprendre, entendre, etc.*). La solution avancée dans cet article consiste à considérer que nous sommes en présence d'une *construction*, comportant, au plan sémantique, deux modalités, et que le verbe recteur comme le mode de la complétive ont chacun un sémantisme modal, exprimable, dans les deux cas, en termes de contraintes sur les valeurs de ces deux modalités. Dès lors, il devient possible de comparer ces sémantismes modaux et d'identifier des relations de compatibilité, totale, partielle ou nulle. Quand la compatibilité est totale, le choix du mode s'impose de façon exclusive. Lorsqu'elle est nulle, le mode est exclu. Dans les différents cas de compatibilité partielle, les deux modes sont virtuellement possibles, et seuls des facteurs supplémentaires peuvent, dans certains cas, privilégier l'un des deux.

Cette analyse permet en outre de suggérer une hypothèse sur l'évolution du système. En effet, nous n'avons plus à considérer que les modes auraient soudainement et radicalement changé de valeur au XVII^e s., mais simplement que la répartition du poids des contraintes sur les valeurs des paramètres s'est progressivement modifiée, amenant ainsi un bouleversement apparent du système. L'hypothèse que nous aimerions soumettre est celle d'un renforcement progressif de la contrainte sur D(mod_i), accompagné d'un affaiblissement complémentaire de la contrainte sur E(mod_j). Alors que, dans l'ancien système, c'était la prise en charge qui jouait le rôle principal, c'est

désormais la direction d'ajustement qui prime (la prise en charge ne joue plus qu'un rôle marginal, cf. ex. (22), (23)). Et l'on peut voir les prémisses de ce changement dès l'ancien français. Becker (2010) observe, en effet, que les expressions appréciatives étaient ordinairement suivies de l'indicatif en ancien français, et que les premières à avoir accepté le subjonctif sont celles qui prenaient, en contexte, une valeur déontique, indiquant précisément que le monde avait à s'ajuster à l'énoncé. Exemple :

- (36) [...] *il est bon que no gent soient armés.* (*Le Ménestrel de Reims*, cité par Becker (2010 : 217))

Tout ceci n'est évidemment qu'une suggestion, qui, si elle se confirmait, contribuerait à donner une explication systémique à l'émergence d'un nouvel emploi des modes au XVII^e s., qui reste, dans ses grandes lignes, celui du français d'aujourd'hui.

LAURENT GOSSELIN
Normandie Université
UR DYSOLA, EA 4701

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BALLY C. (1932), *Linguistique générale et linguistique française*, Paris, Ernest Leroux.
- BARKER C. & JACOBSON P. eds (2007), *Direct Compositionality*, Oxford, Oxford University Press.
- BECKER M.G. (2010), « Principles of mood change in evaluative contexts: the case of French », in Becker M.G. & Remberger E.-M. eds, *Modality and Mood in Romance. Modal interpretation, mood selection and mood alternation*, Berlin, de Gruyter, pp. 209-234.
- BRET A. (1788), *Œuvres de Molière, avec des remarques grammaticales, des avertissemens et des observations sur chaque pièce*, t. 4, Paris, La Compagnie des libraires associés.
- BRUNOT F. (1922), *La pensée et la langue. Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, Paris, Masson et C^{ie} Éditeurs.
(1927), *Histoire de la langue française*, t. II, *Le XVI^e siècle*, 2^e éd., Paris, Librairie Armand Colin.
- BUFFIER C. (1709), *Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris, Nicolas Leclerc / Michel Brunet / Leconte et Montalant.
- CELLARD J. (1996), *Le subjonctif. Comment l'écrire ? – quand l'employer ?*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- CLÉDAT L. (1932), *En marge des grammaires*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion.

- CURAT H. (1991), *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne. Essai de sémantique grammaticale*, Genève / Paris, Librairie Droz.
- DAMAR M.-E. (2009), *Pour une linguistique applicable. L'exemple du subjonctif en FLE*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang.
- DAMOURETTE J. & PICHON É. (1911-1936), *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, tt. 1 à 5, Paris, Éditions D'Artrey.
- DELBART A.-R. (2007), « Chronogénèse et enseignement-apprentissage du mode subjonctif », in Bres J., Arabyan M., Ponchon T., Rosier L., Tremblay R. & Vachon-L'Heureux P., *Psychomécanique du langage et linguistiques cognitives. Actes du XI^e Colloque international de l'AIPL, Association Internationale de Psychomécanique du Langage, Montpellier, 8-10 juin 2006*, Limoges, Lambert-Lucas, pp. 283-291.
- DONAIRE M.L. (2003), « Les sélecteurs du subjonctif, un domaine sémantique défini ? », *Thélème, Revista Complutense de Estudios Franceses*, numéro extraordinario, pp. 121-135.
- FARKAS D.F. (1992), « On the semantics of subjunctive complements », in Hirschbüler P. & Koerner K. eds, *Romance Languages and Modern Linguistic Theory. Selected papers from the XX Linguistic Symposium on Romance Languages, University of Ottawa, April 10-14, 1990*, Amsterdam, John Benjamins Publishing Company, pp. 69-103.
- FÉRAUD J.-F. (1787-1788), *Dictionnaire critique de la langue française*, 3 vol., Marseille, Jean Mossy père et fils.
- GIANNAKIDOU A. (2009), « The dependency of the subjunctive revisited: temporal semantics and polarity », *Lingua* 119.12, pp. 1883-1908.
- GIRARD G. (1747), *Les vrais principes de la langue française*, t. II, Paris, Le Breton.
- GODARD D. (2012), « Indicative and subjunctive mood in complement clauses: from formal semantics to grammar writing », in Piñon C. ed., *Empirical Issues in Syntax and Semantics* 9, <http://www.cssp.cnrs.fr/eiss9/>, pp. 129-148.
- GODARD D. & DE MULDER W. (2011), « Indicatif et subjonctif dans les complétives en français », *Cahiers de lexicologie* 98, pp. 145-160.
- GOLDBERG A. (2010), « Verbs, construction, and semantic frames », in Rappaport Hovav M., Doron E. & Sichel I. eds, *Lexical Semantics, Syntax, and Event Structure*, Oxford, Oxford University Press, pp. 39-58.
- GOSELIN L. (2005), *Temporalité et modalité*, Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- (2010), *Les modalités en français. La validation des représentations*, Amsterdam / New York, Rodopi.
- (2014), « Sémantique des jugements épistémiques : degré de croyance et prise en charge », *Langages* 193, pp. 63-81.
- GOUGENHEIM G. (1938), *Système grammatical de la langue française*, Paris, J.L.L. D'Artrey / A. Ronteix-D'Artrey.
- Grand Robert* = *Le Grand Robert de la langue française*, édition électronique, version 3, en ligne sur abonnement, Paris, Le Robert, 2013, <http://www.lerobert.com>.
- GUILLAUME G. (1984), *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, suivi de *L'architectonique du temps dans les langues classiques*, Paris, Librairie Honoré Champion.

- HUOT H. (1986), « Le subjonctif dans les complétives : subjectivité et modalisation », in Ronat M. & Couquaux D. éds, *La grammaire modulaire*, Paris, Les Éditions de Minuit, pp. 81-111.
- JARY M. (2004), « Indicative mood, assertoric force and relevance », *UCL Working Papers in Linguistics* 16, pp. 237-246.
- (2009), « Relevance, assertion and possible worlds: a cognitive approach to the spanish subjunctive », in De Brabanter P. & Kissine M. eds, *Utterance Interpretation and Cognitive Models*, Bingley, Emerald Group Publishing, pp. 235-277.
- KORZEN H. (2003), « Subjonctif, indicatif et assertion ou : comment expliquer le mode dans les subordonnées complétives ? », in Birkelund M., Boysen G. & Søren Kjaersgaard P. éds, *Aspects de la modalité*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, pp. 113-129.
- KREUTZ P. (1999), « “Ou” : la disjonction et les modalités », *Cahiers Chronos* 4, pp. 53-76.
- KRONNING H. (2012), « Le conditionnel épistémique : propriétés et fonctions discursives », *Langue française* 173, pp. 83-97.
- KUPFERMAN L. (1996), « Observations sur le subjonctif dans les complétives », in Muller C. éd., *Dépendance et intégration syntaxique. Subordination, coordination, connexion*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, pp. 141-151.
- LACHET C. (2010), « Variation modale et motivation sémantique », *Cahiers AFLS eJournal* 16.1, <http://afls.net/cahiers-e-journal/?lang=fr>, pp. 25-62.
- LAGERQVIST H. (2009), *Le subjonctif en français moderne. Esquisse d'une théorie modale*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne.
- LALAIRE L. (1998), *La variation modale dans les subordonnées à temps fini du français moderne. Approche syntaxique*, Bern, Peter Lang.
- LANGACKER R.W. (2009), *Investigations in Cognitive Grammar*, Berlin / New York, Mouton de Gruyter.
- LITTRÉ É. (1873-1877), *Dictionnaire de la langue française*, 4 vol. + 1 Supplément, Paris, Librairie Hachette et C^{ie}.
- MARTIN R. (1983), *Pour une logique du sens*, Paris, Presses Universitaires de France.
- MAUPAS C. (1607), *Grammaire françoise [...]*, Blois, Philippes Cottereau.
- MOIGNET G. (1959), *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*, Paris, Presses Universitaires de France.
- NØLKE H. (2005), « Le locuteur comme constructeur de sens », in Bres J., Haillet P.P., Mellet S., Nølke H. & Rosier L. éds, *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, pp. 111-124.
- OUDIN A. (1640), *Grammaire françoise, rapportée au langage du temps*, Paris, Antoine de Sommaville.
- PELTOLA R. (2011), *Cohésion modale et subordination. Le conditionnel et le jussif finnois au miroir de la valeur sémantique et discursive du subjonctif français*, thèse de doctorat, Université d'Helsinki.
- PIETRANDREA P. (2010), *Constructions grammaticales et discours*, mémoire d'HDR, Université Sorbonne nouvelle Paris 3.
- PIETRANDREA P. & STATHI K. (2010), « What counts as an evidential unit? The case of evidential complex constructions in Italian and Modern Greek », *STUF - Sprachtypologie und Universalienforschung* 63.4, pp. 333-344.

- QUER J. (2009), « Twists of mood: the distribution and interpretation of indicative and subjunctive », *Lingua* 119.12, pp. 1779-1787.
- REGNIER DESMARAIS F.-S. (1707), *Traité de la grammaire française*, Amsterdam, Henri Desbordes.
- RIHS A. (2013), *Subjonctif, gérondif et participe présent en français. Une pragmatique de la dépendance verbale*, Bern, Peter Lang.
- SCHLENKER P. (2005), « The lazy Frenchman's approach to the subjunctive. Speculations on reference to worlds and semantic defaults in the analysis of mood », in Geerts T., van Ginneken I. & Jacobs H. eds, *Romance Languages and Linguistic Theory 2003*, Amsterdam, John Benjamins Publishing Company, pp. 269-309.
- SILENSTAM M. (1973), *L'emploi des modes dans les propositions complétives étudié dans les textes français de la seconde moitié du XVII^e siècle*, Uppsala / Stockholm, Almqvist & Wiksell.
- SOUTET O. (2000), *Le subjonctif en français*, Gap / Paris, Ophrys.
- TOGEBY K. (1966), « La hiérarchie des emplois du subjonctif », *Langages* 3, pp. 67-71.
- TOURATIER C. (1996), *Le système verbal français (Description morphologique et morphématique)*, Paris, Armand Colin.
- VET C. (1998), « Les sources de l'emploi du subjonctif dans les complétives », in Forsgren M., Jonasson K. & Kronning H. eds, *Prédication, assertion, information. Actes du colloque d'Uppsala en linguistique française, 6-9 juin 1996*, Uppsala, Uppsala University, pp. 587-594.
- VICTORRI B. & FUCHS C. (1996), *La polysémie. Construction dynamique du sens*, Paris, Hermès.
- WILMET M. (2010), *Grammaire critique du français*, 5^e éd. entièrement revue, Bruxelles, De Boeck-Duculot.

Résumés en français

Tatiana MILLIARESSI : **La structuration interne du procès et la morphologie aspectuelle**

L'étude s'attache à comparer, sur l'exemple du russe et du français, l'expression morphologique de la structuration interne des procès dans les langues slaves et la délimitation externe des procès (la *taxis*) exprimée par la morphologie flexionnelle dans les langues romanes. L'étude montre, sur le plan lexical, que la structuration interne du procès en trois phases (processus, terme naturel, état) est relative à sa nature ontologique. Par contre, la délimitation externe concerne la durée du procès (début et fin) indépendamment de sa structure interne. Les deux types de segmentation, interne et externe, s'articulent différemment dans les langues slaves et dans les langues germaniques et romanes : les langues slaves grammaticalisent la structuration interne et lexicalisent la délimitation externe du procès, alors que les langues romanes et germaniques lexicalisent la structuration interne et grammaticalisent la structuration externe. L'analyse porte également sur la différence, conditionnée par la typologie des langues, entre la structuration référentielle des procès et la structuration sémantique des modes d'action (*Aktionsart*), l'interaction entre les modes d'action et l'aspect, ainsi que la relation entre la télicité et sa mise en forme morphologique (lexicale ou grammaticale).

Danièle VAN DE VELDE : **Les conditions aspectuelles de l'interprétation événementielle des nominalisations**

Le titre de cet article indique qu'une nominalisation peut, dans certaines conditions, être interprétée comme référant à un événement, sans que cette interprétation soit jamais la seule disponible : un seul et même nom dérivé peut, par exemple, référer (au moins) à un procès, à un événement ou à un fait. L'essentiel de l'article est consacré aux conditions auxquelles l'interprétation événementielle est disponible – conditions principalement aspectuelles, dans la mesure où on soutient que l'une des propriétés essentielles des événements est leur ponctualité. Cette propriété impose aux nominalisations événementielles d'avoir pour base un prédicat dont l'aspect soit lui-même intrinsèquement ponctuel ou, sinon, susceptible de le devenir, au prix d'un changement de point de vue. On montre que cette possibilité existe pour les prédicats du type "accomplissement" ou même "état", beaucoup plus difficilement pour ceux d'activité et pas du tout pour les prédicats de qualité (*IL predicates*). Il est clair que l'auteur de l'article prend le terme *aspect* non seulement dans le sens linguistique, mais aussi dans une interprétation de type phénoménologique, où cette notion renvoie aux divers points de vue que les locuteurs peuvent prendre sur une seule et même chose, ce